



CHARTRE

EMPRUNT DE MATERIEL DU CLUB Val'Roc

Le matériel du club est à la disposition de tous les adhérents : il est important de respecter ces quelques règles et chacun appréciera ainsi de pouvoir l'utiliser de temps à autre.

Chacun est responsable du matériel qu'il emprunte, il doit veiller à ne pas l'abîmer et à le rapporter propre et soigneusement rangé, plié, nettoyé et séché.

L'encadrant d'une sortie est responsable du matériel collectif et veille à conseiller les participants pour un bon usage du matériel individuel. Le remplacement ou la réparation de matériel perdu ou abîmé par suite d'une faute caractérisée ou d'une utilisation non conforme devra être assuré par la personne en cause, sur décision du bureau. Le remplacement ou la réparation du matériel endommagé lors d'une utilisation conforme est à la charge du club.

La perte de matériel COLLECTIF devra être assumée par l'ensemble du groupe présent à la sortie. En cas de perte de matériel personnel, ayant servi à l'ensemble du groupe, en informer le responsable de la sortie le jour J.

Le matériel n'est emprunté que pour une seule sortie (sauf exception) et doit être rapporté impérativement au plus tard la semaine suivante pour en favoriser le suivi et les échanges. Tant que le matériel n'est pas restitué, le club se réserve le droit de refuser l'emprunt de nouveaux matériels.

Dans tous les cas de figures, l'emprunteur doit s'efforcer de limiter au maximum sa durée d'emprunt afin que le matériel soit le plus rapidement disponible pour les autres utilisateurs.

L'emprunt de matériel ne peut se faire qu'en présence d'un responsable de créneaux compétent dans le domaine. (Liste affichée dans le local matériel).

Les matériels doivent être inscrits sur le cahier d'emprunt. Chaque emprunt doit comporter :

- le nom de l'emprunteur, et ses coordonnées téléphoniques
- la date d'emprunt
- la liste exhaustive du matériel emprunté
- le nom du responsable de créneau ayant délivré le matériel.

Le retour du matériel s'effectue sous le contrôle d'un responsable de créneau et doit donner lieu aux mêmes formalités sur le cahier d'emprunt :

- Date de retour
- Pointage de la liste de sortie
- Signalement de toute anomalie ou incident lors de l'utilisation (y compris les chutes ou les gros vols susceptibles d'influer sur la pérennité du matériel emprunté : choc sur casque, vol en tête sur corde, etc...)

Le rangement du matériel doit s'effectuer strictement aux emplacements dédiés afin d'éviter toute erreur lors des emprunts (exemple : corde semi statique vs cordes dynamiques).

Toute personne qui rapporte du matériel doit absolument signaler les problèmes qu'elle a pu avoir avec, en particulier pour le matériel de sécurité (casque, corde, etc ...).

L'encadrant doit lui aussi signaler les problèmes qu'il a pu noter ou avoir. Il ne s'agit pas ici de pointer du doigt un fautif mais uniquement de savoir si le matériel reste en bon état et apte à servir dans de bonnes conditions de sécurité.

Le matériel est attribué par ordre de priorité:

1. Pour les créneaux enfants
2. Pour une sortie organisée par notre club
3. Pour une formation qualifiante organisée par notre club
4. Pour une sortie prévue au programme du club
5. Pour un emprunt personnel

Si le matériel emprunté à l'occasion d'une sortie est utilisé par des non-membres, une participation forfaitaire de 5 € / jour/sortie sera demandée à ceux-ci et collectée par le responsable de la sortie.

Le non-respect des présentes règles est susceptible d'entraîner le prononcé par le bureau d'une interdiction, temporaire ou définitive, d'emprunt et d'utilisation du matériel du club.